

QUESTIONS PENALES

LES FRANCAIS, LES DELINQUANCES ET LES POLITIQUES CRIMINELLES

Il s'agit d'une étude quantitative (1) portant sur la perception des français à l'égard de comportements délictueux, selon une procédure classique d'INDEX DE PERCEPTION (échelle fermée, notation de gravité de 1 à 10). On évalue les éventuels changements de perception de la population à douze années d'intervalle (2).

Les résultats peuvent en être présentés de deux façons :

A. RESULTATS SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Le tableau qui suit, résumant l'information globale est construit selon deux modalités : en ligne, les sortes de comportements jugés, en colonne, le mode d'emploi simplifié des notations de "gravité". Sont regroupées les notes "faibles" (5 et moins) d'un côté, de l'autre, les notes "fortes" (plus de 5). Sur ce pan de l'échelle, la population se clive en fractions qui notent préférentiellement soit de 8 à 10, soit 6 et 7. Les 33 questions sont ensuite ordonnées en "ordres de priorités repressives" (OPR) : plus les notes seraient élevées, plus la volonté de voir réprimée telle infraction serait socialement partagée et approuvée comme une priorité de lutte en politique criminelle.

Sont réprochées de façon très consensuelle les atteintes à l'intégrité physique : vol dégénérant en homicide, viol. Très proches dans la condamnation générale, apparaissent le trafic d'héroïne, la pollution industrielle, la non application des règles de sécurité qui provoque la mort sur un chantier.

Ensuite, quasi unanimement réprochés, viennent le vol à main armée, le refus de porter secours à un blessé sur la route, la conduite en état d'ivresse, la vente de haschisch.

Bénéficient d'une indulgence majoritaire les infractions réunissant une majorité de notes inférieures ou égales à 5 qui sont "banalisées" pour les 2/3 de la population : le vol à l'étalage, le refus d'obtempérer lors d'une manifestation, le travail au noir, certaines atteintes aux mœurs, le séjour illégal d'un étranger par non renouvellement de titre.

Problèmes de mœurs, contestation politique, économie souterraine, transgressions passives de réglementations administratives chez les étrangers, sont des contentieux jugés peu menaçants, et en conséquence non prioritaires en politique criminelle.

La place des infractions s'explique par l'évaluation du degré de "gravité" conditionné par l'intentionnalité imputée à l'auteur et par la perception du préjudice causé. La combinaison de ces deux paramètres conditionne dans une large mesure l'importance de la demande d'intervention pénale.

Lorsque ces deux paramètres se combinent dans des proportions variables ou/et lorsqu'on est en présence d'enjeux conflictuels, la population est partagée sur ses attentes de politique criminelle.

Sont surtout concernées :

- les atteintes à la propriété en proportion du dommage causé;
- les infractions routières;
- les atteintes aux libertés publiques de la part de la police;
- secondairement, les infractions relatives à la législation du travail;
- les fraudes fiscales.

B. ATTENTES DIVERSES DE POLITIQUE CRIMINELLE

Les principales attentes de la population se scindent en six types (3) que l'on peut apparenter à deux constellations idéologiques : la première regroupe 77,7% des répondants, surtout sensibles à la défense de la propriété (valeurs de l'avoir individuel); la seconde, 22,3% se polarise sur la défense des intérêts de la collectivité, en condamnant surtout les infractions aux règles du travail et les illégalités policières. Ainsi perdure, d'une décennie à l'autre un clivage idéologique dont les formes se sont recomposées.

C'est leur capital scolaire qui différencie le mieux ces types : moins on serait scolarisé, plus on aurait tendance à se montrer punitif et vice versa.

POURCENTAGES DE LA VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPE DE CONTENTIEUX SUR LA POPULATION GLOBALE

INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	OPR	NOTES EN % (*)		
		1à5	+de5	dt8à10
Vol menace revolver: victime tuée.....	1	1	99	92
Viol.....	2	2	98	91
Enrichissement vente héroïne...	3	5	95	88
Déversement toxique ds rivière.	4	6	94	81
Non application sécurité sur un chantier:mort.....	5	9	91	69
Vol main armée: 200 000 F.....	6	11	89	72
Refus porter secours blessé sur la route.....	7	13	86	71
Conduite en état d'ivresse.....	8	13	86	70
Vente de haschisch.....	9	15	85	74
Refus payer pension aliment....	10	20	79	58
Cambriolage 1 000 000 F.....	11	21	79	55
Enfant blessé par correction paternelle.....	12	23	75	56
Cambriolage 100 000 F.....	13	23	77	51
Perquisition illégale.....	14	24	75	55
Excès de vitesse (120 au lieu de 60).....	15	27	72	51
Cambriolage 10 000 F.....	16	27	73	46
Dissimulation de bénéfices au fisc (1 million de F).....	17	29	70	47
Attentat terroriste c/ édifice public (sans blessés).....	18	32	67	45
Garde à vue illégale.....	19	32	65	44
Se piquer à l'héroïne.....	20	38	60	47
Licenciement abusif d'un délégué syndical.....	21	35	62	41
Exhibitionnisme.....	22	41	57	42
Fumer du haschisch.....	23	42	56	44
Vol voiture stationnée rue....	24	41	59	34
Appellation frauduleuse vins...	25	42	57	34
Commerçant ne déclare pas tous ses bénéfices.....	26	35	53	31
Discrimination sexuelle à l'embauche.....	27	46	50	30
Séjour illégal étranger.....	28	60	36	21
Relations sexuelles majeur/ mineure 14 ans.....	29	66	31	17
Vente étalage livres pornographiques.....	30	70	27	15
Plombier non déclaré (travail au noir).....	31	72	26	13
Manifestants: refus de se dispenser(malgré ordre police).	32	71	25	11
Vol foulard dans magasin.....	33	78	21	10

(*) les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%: la colonne des non réponses ne figure pas dans ce tableau.

Interviennent ensuite la position politique, la profession du chef de ménage, l'âge, le degré de croyance religieuse, le sexe. Toutes ces variables sont imbriquées à des degrés divers. De plus, leur influence trouve des médiations dans des systèmes de valeurs particuliers et des attitudes qui les distinguent plus encore. Tout particulièrement les degrés de crainte ou de résistance au changement social et de "punitivité" (idéologie de la défense de la loi et de l'ordre)

1) La constellation des types "rigoristes"

On distingue quatre tendances différentes :

. Le premier type (22,6%) rassemble une population très âgée et "dominée" dans la stratification sociale; il véhicule des représentations des délinquances à haute teneur normative et affective. Il se montre "sévère" sur la quasi totalité des contentieux. Il s'agit de prendre les plus grandes distances avec des fautifs incompréhensibles, qui mettent en péril la cohésion sociale, et qu'il importe donc d'exclure à tout prix de la collectivité, quels que soient les moyens employés. Plus que de transgression d'interdits légaux, il s'agit pour lui d'éradiquer le mal à tout prix. Tout transgresseur doit être châtié sans pitié, et dans cet univers de compréhension du monde, la réprobation sera toujours d'autant plus intense qu'elle est perçue à travers le prisme de l'intentionnalité malveillante et de la dramatisation de la victimation.

À part les cas où il est délicat de s'identifier à une victime collective ou de croire à une intentionnalité malveillante (par exemple, le père qui punit son enfant à raison: la blessure est vue comme fortuite), le mécanisme de la condamnation joue de façon moindre. Parler de priorités répressives n'a donc qu'assez peu de sens chez ce type conformiste et très moraliste: seul "l'éthos" très manichéen, rigoriste et autoritaire guide les perceptions de "gravité".

Ce sont des ouvriers peu qualifiés ou de petits employés, dépourvus de capital économique et scolaire, apeurés par le sens des évolutions sociales et insécurisés en tant qu'urbains. Les tendances répressives sont portées à leur absolu.

Toutefois, les très jeunes de cette constellation, s'ils raisonnent selon les mêmes schémas que leurs aînés, ont tendance à douter du caractère réellement délinquantiel des problèmes de mœurs.

. Le deuxième (16,5%) est très fortement religieux; cela tend à atténuer un peu dans l'ensemble, ses tendances répressives très moralistes. Mais ce n'est qu'un phénomène très relatif. Ce type a des prises de position un peu moins homogènes. Il est communément sensible à la défense d'un ordre public entendu avant tout comme un ordre qui sauvegarde la morale sexuelle, donc les projets de reproduction familiale traditionnels. Phénomène très révélateur, toutes les infractions de viol, d'exhibitionnisme, de pornographie, de relations sexuelles précoces sont proportionnellement plus condamnées.

... s'altère en présence d'excès policiers, de
... politique, et cela s'explique par le statut
... différent de cette catégorie rigoriste:
... est plus intolérante que sa fraction
... (agriculteurs).

. Le troisième (17%), rigoriste, moraliste et également
... de composition sociale plus homogène
... de l'artisanat, du commerce et de
l'industrie beaucoup plus nanti en patrimoine et capital
... se fait le défenseur d'un ordre social et
politique encore assez autoritaire: surcondamnant plus
... que ses prédécesseurs toutes les atteintes
à la propriété privée, il se montre également très
... vis-à-vis de la contestation politique, mais
... et c'est une nouveauté par rapport aux années 70,
très préoccupé des atteintes aux libertés publiques par la
police. Il défend plus nettement un ordre social
conservateur de droite.

. Le quatrième (21,6%), très différent des précédents,
raisonne de façon beaucoup moins affective dans ses
jugements de "gravité". Dans ses attentes de politique
criminelle, il est proche des précédents, mais s'en
désolidarise par une réprobation morale qui joue beaucoup
moins. Il est nettement plus distancé dans ses prises de
positions et fait varier ses notes de manière beaucoup
plus ample.

Moins religieux, libéral, et fortement légaliste, ce type
se caractérise par des répondants issus de l'encadrement
du secteur privé. Défendant la propriété privée, il évalue
les pertes occasionnées par les vols (variations des OPR),
ce qui prouve sa relative souplesse à leur égard. Sa
singularité réside par ailleurs dans sa très forte
indulgence à l'égard des illégalismes des cols blancs :
fraudes fiscales, atteintes économiques, violations des
règles de sécurité dans le travail. Il ne considère pas
que le système pénal soit adapté pour résoudre ces
contentieux qui ne lui paraissent pas ressortir de la
délinquance "traditionnelle". Toutefois, son fort
légalisme l'empêche de contester ce que le législateur ou
le juge ont fait (ex: réprobation du licenciement abusif
du délégué syndical, du refus de paiement de la
pension alimentaire). Il se distingue encore du précédent
par sa relative indulgence à l'égard de la contestation
politique et des contentieux routiers qu'il voit mal
relever de la justice répressive.

2) Dans la constellation des "humanistes", on distingue
deux variantes différentes.

. Le cinquième (11,5%), jeune, urbain, parisien, très
nanti en capital scolaire mais beaucoup moins en capital
économique, de gauche, affichant un fort libéralisme
culturel, appartient massivement à l'encadrement ou au
monde des intermédiaires ou employés du secteur public. Il
se montre tout aussi légaliste que le précédent.
Il se singularise par son "indulgence" envers les
atteintes à la propriété privée (sauf pour les vols à main
armée), la contestation politique et l'usage de la drogue.

En revanche, il est très sévère pour le non respect des
règles qui lui paraît mettre en danger la collectivité
(pollutions et sécurité du travail), ou les libertés
publiques (illégalismes policiers).

Il aurait tendance à récuser des politiques criminelles
poursuivant trop les infractions symbolisant ses valeurs
de liberté et d'hédonisme. Il lui semblerait légitime de
pénaliser plus rigoureusement les atteintes à la
collectivité.

. Le sixième (10,8%) peut être également situé dans cette
constellation sensible aux valeurs humanistes et
permissives, mais le statut de ses répondants, parfois
très jeunes mais aussi en fin de vie active, peu croyants,
de culture ouvrière, et beaucoup moins nantis sur le plan
économique et culturel, les rend moins aptes à se départir
de réflexes normatifs dans les jugements de gravité.

Très significative est la moindre capacité à privilégier
la répression des contentieux portant sur les atteintes
policières aux libertés, les fraudes fiscales et
moindrement la contestation politique, pour laquelle il se
montrerait plutôt tolérant.

Toutefois, ce type se montre peu préoccupé par la défense
de la propriété privée: très tolérant sur les moeurs, il
reste clivé sur l'usage des stupéfiants, oscillant entre
une sensibilisation aux problèmes de santé des
consommateurs et la défense d'une liberté liée aux valeurs
d'hédonisme auxquelles il aspire.

La disproportion des effectifs de population porteurs du
clivage idéologique essentiel opposant les Français
aujourd'hui, laisserait penser qu'une politique
criminelle pourrait ne tenir compte que des attentes
majoritaires. En réalité, l'évolution de leurs
préoccupations depuis les années 70 conduit à plus de
circonspection.

En effet, certaines valeurs "progressistes" visant au
respect d'intérêts collectifs, ont très largement essaimé
dans des sphères plus conservatrices qui y étaient alors
peu sensibles. C'est notamment le cas de la libéralisation
des moeurs, de la prise de conscience des problèmes posés
par les trafics de stupéfiants, des préoccupations liées à
la protection de l'environnement.

Toutefois, la réhabilitation de l'idéologie de "l'avoir"
sous les années 80 et les nouvelles sensibilisations à
l'économie de marché, semblent avoir démobilité de plus
larges fractions à l'égard de la répression des
contentieux économiques et fiscaux.

On peut donc dire que les deux grands systèmes de valeurs,
 naguère très conflictuels, se sont mutuellement
influencés, sans que l'on puisse prétendre aujourd'hui que
les effets de ces influences soient proportionnels aux
effectifs en présence.

Frédéric OCQUETEAU, Claudine PEREZ DIAZ

Notes

(1) Ces données sont issues du rapport OCQUETEAU (F) PEREZ DIAZ (C) (1989) Justice pénale, délinquances, déviations. Evolution des représentations dans la société française. Paris, CRSDIP, déviance et contrôle social, n° 50, ronéo, s.p.

Elles constituent le deuxième volet d'un tryptique: le premier concerne les représentations de la justice pénale; le troisième, celui des stratégies proposées de régulations des comportements déviants.

Le terrain de l'enquête a été "passé" en décembre 1984 auprès d'un échantillon représentatif de 1830 français, sélectionnés selon la méthode des quotas.

(2) Ce volet est le pendant de l'enquête WEINBERGER, JAKUBOWICZ, ROBERT, 1976 ("Société et perception des comportements déviants incriminés", Revue de sciences criminelles, IV, 915-930) dont le terrain avait été "passé" en 1972.

(3) Cette typologie a été obtenue par la méthode des "nuées dynamiques": DIDAY, La méthode des nuées dynamiques et la reconnaissance des formes, Paris, Cahiers de l'IRIA, 1970.

VIENT DE PARAITRE

C
E
S
D
I
P

DEVIANCE
ET CONTROLE SOCIAL

LES ETRANGERS DANS LES
STATISTIQUES PENALES
Constitution d'un corpus et
analyse critique des données

Pierre TOURNIER
Philippe ROBERT

avec la collaboration
de Bessie LECONTE
Pierre-Jean COUTON

1989 - n° 49

INFORMATION

Le Groupe Européen de Recherche sur les Normativités (GERN)

Réseau scientifique européen, le GERN réunit des centres et des chercheurs travaillant sur les normes et les déviations dans différents pays (Belgique, France, Italie, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suisse) et dans différentes disciplines (sociologie, histoire, droit, sciences politiques).

La vie sociale est structurée par toutes sortes de normes morales, juridiques, religieuses ou purement sociales, c'est-à-dire propres à tel ou tel groupe. Chacune d'entre elles a pour contrepartie une catégorie particulière de déviance. Ainsi le crime constitue la déviance correspondant à cette sorte de norme qu'est la loi pénale. Dans nos sociétés, la crise et la reconstitution des normativités constituent un problème crucial, rendu encore plus aigu par la construction européenne.

Créé en 1986, le GERN doit permettre une présence active dans la structuration de l'Europe scientifique, pallier l'isolement de beaucoup de centres et de chercheurs, répondre à des besoins de connaissance à dimension européenne.

Géré par un directeur et un comité scientifique, le groupe publie d'abord avec le concours de la Maison des Sciences de l'Homme, chaque trimestre, une lettre d'information. Il organise aussi, chaque année, trois ou quatre journées d'étude réunissant de 20 à 40 participants autour de l'examen d'une recherche récente (en 1989 : sociologie du terrorisme à Paris, justice et société civile à Montpellier, le jury d'Assises à Lille, sécurité et insécurité dans les villes à Gand, normes pénales et normativité politique à Francfort).

Le GERN alimente aussi la base de documentation automatisée en sciences sociales FRANCIS. Il organise surtout des séminaires de recherche : il en existe actuellement deux, l'un sur la socio-histoire des lois concernant la détention provisoire depuis la fin du XVIII^e siècle, l'autre sur les recherches concernant la police. Enfin, le GERN sert de support à des projets de recherches européennes coordonnées et à des traductions d'ouvrages scientifiques notamment entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Directeur de la publication : Philippe ROBERT
Coordination : Pierre TOURNIER, Bessie LECONTE
Diffusion : Ghislaine CAPDEVIELLE
(Tél. 42.61.80.22 p.58.49)

Imprimeur : Ministère de la Justice
Dépôt légal : 2^e trimestre 1989
Reproduction autorisée moyennant l'indication
de la source et l'envoi d'un justificatif